



Compte -rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"

Tenu le **vendredi 15 décembre** à la salle du conseil municipal de Beaujeu

Rédactrice Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission Natura 2000

Étaient présents

Thibaut Ferrieux	agent patrimonial, unité territoriale de Barcelonnette - Seyne ONF
Caroline Souteyrand	Animatrice site Natura 2000 "montagne de Val-haut- Clues de Barles-Clues de Verdaches"
Bernard Overall	botaniste
Benoit Serra	Botaniste en formation
Bernard Mathieu	Communauté de communes Sisteronais-Buech
Marc Bonnet	commune de La javie
Myette Guiomar	commune de La Javie et chargée de mission scientifique réserve géologique de Haute-Provence
Patrick Laurent	commune de Verdaches
Cédric Decultot	DREAL PACA
Elsa Huet-Alegre	Responsable développement LPO Paca
Roger Isoard	Maire de la commune d'Auzet, président du comité de pilotage
Brigitte Bonnet	Maire, commune de Beaujeu
Nicolas Maurel	Chargé de mission environnement Provence Alpes Agglomération
Geraud Lavandier	Responsable unité Digne, agence ONF
Joël Marteau	Syndicat des accompagnateurs en montagne

Étaient excusés

Philippe Raujouan	DDT
Delphine Quekenborn	GCP
Céline Pleuvereau	CPIE
Morgane Olivier	Animatrice du site Natura 2000 "vallée de l'Asse"

Nicolas Milesi	Chambre d'agriculture, forêt
Eric Lapeine	Agent patrimonial, Unité territoriale de Barcelonnette - Seyne
Roland Jamaut	Géoeco, chiroptérologue
Patricia Granet-Brunello	Présidente communauté d'agglomération Alpes Provence
Bernard Teyssier	communauté d'agglomération Alpes Provence
Karine Tarasconi	Office de tourisme hautes-terres de Provence
Céline Hayot	Conseil régional PACA
Benoit Cazère	Maire, commune de selonnet
Emmanuel Buchoud	DDCSPP
Régine Bardin	Comité de la randonnée pédestre

Ordre du jour

- 9h30-9h45 : accueil des participants
- 9h45- 12h00 : présentation du bilan d'activité de la première année d'activité sur la période d'animation 2016-2019 du site "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" et perspectives d'animation 2017-2018.
- 12h00-12h30 : questions diverses

M. Roger ISOARD, président du COPIL introduit la réunion, remercie les personnes présentes et rappelle qu'il a été réélu Président du COPIL en mars 2016.

Madame Brigitte Bonnet remercie également les personnes présentes et trouve important que le COPIL se déroule à Beaujeu. Monsieur Roger Isoard souhaite que la tenue des COPIL se déroule chaque année dans une commune différente du site, soit 9 communes. L'année prochaine, la commune de Bayons est présagée (commune la plus éloignée de la zone centrale du site). L'éloignement de la commune ne devra pas restreindre la présence des autres membres du COPIL.

Caroline SOUTEYRAND présente le bilan d'activité de l'année 1 de la période d'animation 2016-2019, selon document joint à ce CR (présentation power-point).

1- Les espèces de la directive habitat

Roger Isoard signale que le petit Apollon n'est pas présent sur le site mais que c'est le semi -Apollon. Après vérification du formulaire standard de donnée (FSD), l'espèce présente sur le site est bien le Semi-apolon (*Parnassius mnemosyne*). Le bilan d'activité est corrigé en conséquence (annexe 5).

Nicolas Maurel, chargé de mission environnement Provence alpes agglomération précise que l'Azuré de la croisette ***Maculinea alcon rebeli***, espèce d'intérêt patrimoniale (liste rouge européenne) n'est pas inscrite à la liste des espèces présentes (annexe 5 du bilan d'activité). L'animatrice transmettra cette dernière remarque à la DREAL en vu d'une actualisation du formulaire standard de données.

Roger Isoard a observé le Lézard des souches. L'animatrice se renseignera auprès de la DREAL pour connaître la procédure pour compléter le formulaire standard de données (FSD) suite à ces deux observations.

Nicolas Maurel s'interroge également sur la présence du pique-Prune. L'animatrice peut confirmer sa présence : des indices de présence ont été découverts dans plusieurs arbres lors de l'inventaire des chiroptères et coléoptères forestiers de 2014 par Aselia écologie.

Le formulaire standard de données est disponible sur <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301535>.

Thibaut Ferrieux informe le COPIL du possible retour de la Loutre d'Europe, espèce d'intérêt patrimonial, liste rouge des mammifères d'Europe.

Myette Guiomar informe le COPIL d'un inventaire du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) sur les Monges dans le cadre du programme Alcotra en vue d'élargir le périmètre de la réserve naturelle géologique de Haute-Provence. Un volet étude inventaire de la biodiversité est prévu. Une liste des espèces cibles à rechercher peut être transmise au conseil départemental par l'animatrice. L'animatrice prendra contact avec Myette Guiomar afin de faire préciser le programme d'action, le calendrier, le secteur concerné et proposera des zones non prospectées et à enjeux en croisant les bases de données associatives et publiques (SILENE).

Bernard Overall suggère de prendre aussi en compte la base de données Infloralpes dans laquelle il saisie ses données récoltées. Cette association ne verse pas ses données dans SILENE. L'animatrice regrette que les données ne soient pas toutes regroupées dans SILENE.

Roger Isoard précise aussi que l'Ibérus du mont Aurose est une espèce présente et vulnérable inscrite à la Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine. Après vérification du FSD, l'espèce n'apparaît pas. Cette information sera transmise à la DREAL. Geraud Lavandier informe que l'ONF ne verse pas dans Silene mais au réseau INPN (inventaire national du patrimoine naturel). L'animatrice après renseignements informe le COPIL que l'ONF verse bien dans SILENE.

L'animatrice insiste sur le temps important nécessaire à la gestion d'un SIG, l'actualisation des données et leur traitement. Le temps libéré pour la gestion du SIG est trop insuffisant alors qu'il est essentiel à une bonne gestion de la biodiversité.

2- Activité

L'animatrice insiste sur la part importante de l'animation des MAEC (40%) sur les missions d'animation.

3- les contrats Natura 2000 prévisionnels

3-1- Contrat Natura 2000 prévisionnel : coupe par abattage, ébranchage, tronçonnage puis broyage de toute végétation pouvant gêner le Genévrier Thurifère

Myette Guiomar s'interroge sur le besoin d'intervention et sur les éventuelles constatations de mortalité de Genévrier Thurifère. L'animatrice montre une photo d'un jeune Genévrier Thurifère (GT) étouffé par un Pin Sylvestre et précise qu'elle n'a pas constaté de dépérissement de l'espèce.

Bernard Overal explique que ces arbres vivent vieux : il a ramassé des troncs de GT suite aux travaux de purges de falaise de la cluse de Barles de plus de 200 ans. Myette Guiomar serait intéressée pour en avoir une tranche dans un but scientifique.

Après les travaux de coupe, ébranchage, tronçonnage et broyage, un suivi de la régénération est envisagé dans le projet de contrat. L'ONF précise que tous les 5 ans serait suffisant et qu'une station test, sans intervention, doit être suivie. Nicolas Maurel confirme qu'un suivi entomologique est souhaitable également. L'animatrice prendra en compte ces propositions lors du montage du dossier de contrat Natura 2000 et se rapprochera des personnes ressources pour l'élaboration du programme d'intervention et de suivi.

Thibaut Ferrieux informe l'animatrice que l'ONF est en capacité de réaliser ces travaux. L'animatrice fera établir deux devis, comme spécifié dans la demande de financement. Le devis le plus favorable sera retenu.

Bernard Overal souligne une erreur d'orthographe de l'alliance de l'habitat de hêtraie sèche : il faut lire Céphalenthéro -Fagion. Le diaporama est corrigé dans ce sens.

3-2- Mares forestières

L'animatrice présente le projet de 2 mares forestières en forêt communal d'Auzet, l'une au lieu dit Fontaine de l'Ours où la Barbastelle d'Europe a été identifiée en transit. La mare se situe dans une forêt où de nombreux arbres en voie de sénescence seraient à préserver. L'identification et le marquage de ces arbres ont été réalisés par l'ONF (Thibaut Férieux). L'ONF marque les arbres bio (arbres à cavités, sénescents, écorces décollées...) afin qu'ils soient conservés lors de l'exploitation forestière.

La création de mares forestières via des contrats Natura 2000 n'est possible que si la mesure "création de mares forestières" est inscrite au document d'objectif (DOCOB) actualisé. L'actualisation du DOCOB en faveur des chiroptères est prévue pour 2018 (développé plus loin).

4- Plan de gestion éco-pastoral

Roger Isoard souhaite que les plans de gestion pastoraux soient respectés : des contrôles de la pression de pâturage et du chargement pourraient être envisagés. En effet, des drailles perpendiculaires à la pente entraînent des risques de ravinement. Il signale aussi que les bouses sur les pâturages communaux d'Auzet ne sont pas détruites par les insectes coprophages. L'animatrice a aussi constaté ce fait et a questionné les éleveurs concernés qui déclarent ne pas utiliser de produits rémanents type *ivermectine* pour le traitement des troupeaux. La DDT sera informée de la nécessité de contrôler la pression de pâturage, le chargement et le calendrier de pâturage défini dans les plans de gestion éco-pastoraux.

Géraud Lavandier confirme que l'utilisation de produits rémanents pour le traitement des troupeaux détruit les coléoptères coprophages (études réalisées dans les Pyrénées).

5- Evaluation des incidences (EIN)

5-1- Budget des projets et évaluation complète des incidences

Roger Isoard alerte les porteurs de projet sur l'importance d'intégrer des études naturalistes dans les demandes de financement de projets ayant un impact sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. L'animatrice précise la procédure d'évaluation des incidences :

Soit le projet n'a pas d'impact, alors le porteur de projet complète un formulaire simplifié d'évaluation des incidences, soit le projet à un impact et le pétitionnaire doit fournir une évaluation des incidences complète. Celle-ci comprend notamment une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects que le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets dont est responsable le pétitionnaire, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/realiser-un-dossier-d-evaluation-d-incidences-a7709.html>

5-2-EIN aménagements des mines d'ardoise

Myette Guiomar informe que les travaux d'accès à la mine d'ardoise, sur la commune de Barles sont déjà réalisés. L'animatrice a conseillé au porteur de projet l'installation de grilles horizontales d'une hauteur permettant le passage éventuel des chauves-souris (gîtes à potentialité faible selon l'étude de 2014 sur les chauves-souris et les coléoptères forestiers).

Myette Guiomar informe le COPIL que des travaux d'accès aux mines de lauze sont envisagés dans le même secteur. L'animatrice portera à connaissance du porteur de projet (probablement Unesco géoparc de haute-Provence) les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de ces

aménagements sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire lorsqu'elle sera contactée par l'Unesco-géoparc de Haute-Provence.

5-3- évaluation des incidences du Plan simple de gestion

L'exploitation forestière définit dans le plan simple de gestion du syndicat des montagnes d'Auzet a été mis en œuvre en 2017.

Roger Isoard a constaté l'abatage d'arbres reliques et de gros diamètre et une densité de coupe importante où étaient localisées l'Isabelle de France et la gélinotte des bois. Roger Isoard propose un suivi de l'Isabelle de France au printemps dont l'habitat (forêt de pins sylvestre) a été impacté par cette coupe. L'animatrice mettra en place, selon ses moyens humains et financiers un suivi scientifique de l'Isabelle de France.

La question est posée du respect du plan simple de gestion. L'animatrice a organisé des visites avant chantier pour préciser un cahier des charges de travaux, complétant le cadre donné par le plan simple de gestion. Le cahier des charges Natura 2000 a été respecté (ilots d'arbres avec arbres morts et fruitiers à graines et feuillus, date de travaux en dehors de la période de reproduction des espèces).

L'exploitation forestière doit se poursuivre sur des zones plus sensibles où le Tétras-Lyre est présent. Des prescriptions du précédent animateur ont été intégrées dans le plan simple de gestion en faveur du Tétras-lyre et ont été rappelées aux propriétaires et à l'exploitant par l'animatrice. L'ensemble du COPIL souhaiterait que les services de l'Etat soient vigilants au respect du plan simple de gestion. A la connaissance de l'animatrice, la DDT a fait une visite après chantier mais n'a pas été informée des constats et des éventuelles suites données.

Géraud Lavandier précise que le nombre de contrôle de plan simple de gestion est de 4 coupes/an. Patrick Laurent, élu de la commune de Verdaches s'inquiète du sentier maintenant introuvable suite à l'exploitation forestière. La mairie d'Auzet va demander la remise en état du sentier au syndicat des montagnes d'Auzet.

6- commune de La Javie et contrat Natura 2000

Myette Guiomar, élue de la commune de la Javie interroge l'animatrice sur les suites données à la rencontre à Esclangon, en 2013 avec le précédent animateur. Les points abordés concernaient l'amélioration de la piste, l'ouverture du milieu, l'entretien des murets. L'animatrice propose de revoir la commune pour échanger sur ces points. L'exploitant a souscrit des mesures agro-environnementales et climatiques plan de gestion pastorale, plan de gestion pastorale et travaux de création de sous-bois, plan de gestion pastorale et travaux de ré-ouverture de milieu, plan de gestion

pastorale et maintien de l'ouverture de milieu sur des parcelles agricoles. Seules des parcelles non agricoles donc forestières ou ni agricoles ni forestières peuvent faire l'objet d'un contrat Natura 2000.

7- Présentation du stage de botanique par Benoit Serra

Benoit Serra, a effectué son stage de botanique dans le cadre de sa formation professionnelle sur un cas pratique de suivi des landes à Airelles et Myrtilles broyées sur les communes de Barles et d'Auzet. Lors du COPIL, il a présenté son étude, synthétisé ci-dessous (auteur Benoit Serra) :

Des parcelles occupées par des landes à Airelles et à Myrtilles ont fait l'objet d'opérations de gyrobroyage avec pour objectif de limiter l'expansion de la lande et de restaurer les pelouses à Flouve odorante et à Canche flexueuse. Un suivi floristique a été effectué de 2009 à 2013 afin d'évaluer la réussite de ces opérations.

Une réactualisation de ce suivi a été réalisée en 2017. Elle consistait notamment :

- sur les 7 placettes situées sur des parcelles gyrobroyées et précédemment existantes, à effectuer un relevé exhaustif du cortège floristique et de son recouvrement afin d'évaluer la dynamique de la végétation et sa diversité
- à compléter les placettes préexistantes par 4 placettes complémentaires, situées sur des zones non gyrobroyées, pour mieux cibler l'objectif de restauration des pelouses à atteindre.

Les relevés floristiques ont été réalisés au printemps et à l'été 2017 (100 espèces déterminées).

A ce stade, les données des différents intervenants ont été homogénéisées et les indicateurs de suivi ont été définis. L'exploitation des données est en cours.

Bernard Overall regrette qu'il n'y ait pas de parcelle témoin pour comparer les relevés après gyrobroyage. Benoit Serra précise que les 4 parcelles supplémentaires situées en zone non gyrobroyées répondent à cet objectif. Géraud Lavandier se questionne sur la possibilité de prendre des parcelles témoins situées à proximité des parcelles gyrobroyées. L'animatrice propose de rechercher les relevés phytosociologiques initiaux qui ont servi à la caractérisation des habitats naturels et à la réalisation de la carte des habitats.

Nicolas Maurel questionne sur la quantité d'airelles et de myrtilles dans la lande, Benoit Serra répond 80% airelles-20% myrtilles.

L'exploitation des données est en cours et sera présenté dans un prochain comité de pilotage, probablement au printemps 2018 lors de la validation de l'actualisation partielle du document d'objectifs (docob), en faveur des chauves-souris.

8- Actualisation du docob

Roger Isoard trouve nécessaire d'actualiser le docob en faveur des chauves-souris mais s'inquiète du travail supplémentaire donné à l'animatrice, qui par conséquent aura son temps de travail réduit pour exercer ses missions d'animation territoriale et demande si des crédits pour l'actualisation complète du DOCOB ne pourraient pas être dégagés. Cédric Decultot informe que le 3ème appel à projet de la région "actualisation de DOCOB" n'est pas encore sorti et qu'il n'y a pas eu de financements DREAL en 2017.

Le COPIL se questionne sur la possibilité de dégager des crédits pour réaliser des études complémentaires en vue de l'actualisation du DOCOB sur d'autres groupes de faune et de flore. Cédric Decultot explique que les financements DREAL sont destinés en priorité pour la réalisation de Docob. L'investissement financier de l'Etat sur l'animation de ce site est de 45 000 € alors que des crédits européens devraient être privilégiés. Seulement, le manque de trésorerie du syndicat mixte du massif des Monges ne peut pas assurer des dépenses de rémunération des chargées de mission alors que les financements d'Etat permettent, quant à eux, de verser des avances de trésorerie.

L'animatrice suggère des inventaires complémentaires sur la faune malacologique. Cédric Decultot confirme cette possibilité car l'Europe invite à réaliser des inventaires mollusques. Cédric Decultot conseille à l'animatrice de se rapprocher des réseaux des animateurs Natura 2000 du 05 et du 06.

Fin du COPIL 12h45